

# Ce qui est interdit dans le code

€ Montant de l'amende

Séparez-vous de vos caques audio et écouteurs

35 €

Ne transportez pas de passagers !  
Votre engin est destiné à usage exclusivement personnel

35 €

11 €

Votre engin doit être équipé :  
d'un avertisseur sonore, de freins  
et de dispositifs rétro-réfléchissants,  
de feux avant et arrière

Hors agglomérations sur les routes autorisées aux EDPM, le port du casque est obligatoire ainsi que porter un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant

135 €

Assurance obligatoire

Jusqu'à  
3 750 €

Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins

135 €  
Parents

Rouler sur un trottoir

35 €

25

Votre engin ne doit pas dépasser les 25 km/h

1 500 €